

## **Stéphane Delage de Luget - Lecteur**

*Lundi 01 Décembre 2008*

J'estime cynique et inique la proposition déposée par la filiale du groupe Lagardère possédant les points de vente Relay, concernant l'abrogation de la loi Bichet organisant une égalité de traitement dans la distribution de tous les titres de presse. Les prétextes invoqués (modulation de la distribution selon la clientèle, installation de points de vente jusque dans la grande distribution, libéralisation de la distribution), comme l'idée d'une liberté pour le kioskiste de fixer les prix de vente (variation possible de 5%), sont pure démagogie. Langue de bois aussi.

On devine trop bien les motivations sous-jacentes : négociation avec les titres qui veulent être boostés, éventuelles "marges arrières", sanction possible pour un titre non politiquement correct (pourquoi pas, en effet !). Sans compter que le prix de vente libéré, même avec une marge faible de 5% (mais en plus ou en moins, cela finit par faire 10% !) viole le principe du droit à l'information pour toutes et tous aux mêmes conditions.

Inacceptable, et je l'espère voué à l'échec.